

Étaient présents :, Cécile Liotard, Gilles Touat, Jean-Pierre Gay, Eric Ranger, Muriel Brunet, Véronique Bidon, Philippe André.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal. Le compte-rendu est adopté.

Nomination d'un secrétaire de séance: Eric Ranger

1) Convention des frais scolaires avec l'école de Rosans

Cette convention nous lie à l'école de Rosans et a pour objet le paiement des charges (chauffage, électricité, fournitures administratives et scolaires, petit matériel, produits pharmaceutiques, téléphones, charges salariales –personnel et ATSEM- et divers dépenses. L'augmentation est notable cette année puisque la mairie de Rosans nous demande 900,00€ par élève au lieu 500,00 l'an dernier. 5 élèves de Saint-André de Rosans fréquentent l'école de Rosans soit : $5 \times 900,00 = 4500,00€$ au lieu, pour l'an dernier de: $7 \times 500,00 = 3500,00€$. Les 7 conseillers présents donnent accord à Cécile Liotard pour signer cette convention.

2) Convention navette des Baronnie

Ce service permet aux habitants de Rosans et des communes voisines adhérentes de bénéficier d'un transport à la demande pour une somme très faible. Il est financé par la commune de Rosans et les autres communes adhérentes. Son coût de revient (achat et entretien du véhicule, carburant, salaire du chauffeur etc...) est élevé. Cette convention nous lie à la commune de Rosans sur la base d'une part fixe de 500,00€ et d'une part variable calculée au nombre de tickets vendus aux habitants de la commune concernée. Nous avons inscrit au budget de l'an dernier la somme de 2700,00€. Les 7 conseillers présents donnent leur aval pour que Cécile signe cette convention.

3) Convention distributeur de pain.

Pour rappel, Mr Armin Gossiaux le nouveau boulanger de Rosans, avait demandé au Maire l'autorisation d'installer un distributeur de pain à Saint-André. Le conseil municipal avait donné une réponse positive à cette demande. Dans ce cadre, Cécile nous propose un modèle de convention avec ce commerçant. Elle fixe les obligations de chacune des parties concernant cette occupation du domaine publique et la participation du commerçant pour les dépenses d'électricité engendrées par cette machine. Les conseillers présents sont tous d'accord pour que Cécile présente et signe cette convention.

4) Délibération prêt appartements communaux

Tout d'abord, madame le Maire nous présente un tableau où apparaissent les augmentations de devis des différents corps d'état. En effet, dans le contexte de forte inflation et d'augmentation du prix des matières premières, les devis demandés l'an dernier ont fortement augmentés.

Maçonnerie: +14,50%

Plomberie: +10,11%

Electricité: +10%

On passe donc d'un montant estimé lors des demandes de subventions de 78.459,42€ à 86.784,52€.

Malheureusement, les subventions attribuées (21.600,00€ pour le département et 21.600,00€ pour la DETR) ne seront pas augmentées en conséquence!

Cécile a contacté 2 organismes financiers: le Crédit Agricole Alpes Provence et la Caisse d'épargne. Concernant cette dernière, il faut passer par une plate-forme internet sans lien direct –dans un premier temps- avec un interlocuteur.

Pour un prêt de 40.000,00€:

Propositions du crédit agricole:

3,24% à 10 ans et des remboursements de 1174,74€/trimestre

3,25% à 12 ans et des remboursements de 1009,71€/trimestre

3,27% à 15 ans et des remboursements de 846,15€/trimestre

Proposition de la caisse d'épargne:

3,26% à 15 ans et des remboursements de 845,56/trimestre

Compte tenu du peu d'écart entre les 2 propositions et du manque d'interlocuteur "humain" à la caisse d'épargne, le conseil se prononce à l'unanimité pour la proposition du crédit agricole sur 10 ans.

Notons que les loyers envisagés nous permettrons de rembourser ces emprunts et de sortir un petit reliquat pour le budget communal.

5) Convention location salle des fêtes.

En préambule, il est noté que nous sommes certainement la seule commune des environs à ne pas faire payer la mise à disposition de la salle polyvalente.

Muriel Brunet a préparé un modèle de convention en s'inspirant de celle de Rosans.

On propose la gratuité pour les associations de la commune ayant leur siège social à Saint-André.

Se pose le problème des utilisateurs récurrents n'étant pas établis en association (ex: joueurs de cartes du dimanche après-midi l'hiver). Il leur a été demandé de se rapprocher d'une association communale (ex: maison des jeux).

Les dépenses les plus importantes engendrées par l'utilisation de la salle des fêtes étant liées au chauffage électrique, la solution suivante est proposée:

Maintien de la gratuité pour les associations de la commune mais demande de participation forfaitaire pour les frais de chauffage du 1^{er} novembre au 30 avril à hauteur de 20,00€/jour.

6) Devis adressage

Compte-tenu de la mise en place de l'adressage, Cécile a fait le décompte:

Il faut 31 poteaux, 51 plaques de rue et 155 numéros de maison.

Elle a demandé 2 devis, l'un à Provence EPI et l'autre à l'Atelier de Traçage et Signalisation qui nous a fourni récemment 2 panneaux.

Le devis de Provence EPI se monte à 12.700,55€ TTC et celui d'Atelier Traçage et Signalisation à 5.716,68 € TTC si nous donnons une réponse rapide et 6.473,76 € TTC si nous donnons une réponse plus tardive.

En raison de l'écart significatif entre les 2 propositions, le conseil se prononce pour le mieux-disant et donne son aval à Cécile pour commander auprès d'Atelier Traçage et signalisation après avoir déposé une demande de subvention.

7). Questions diverses

- Local de l'orthophoniste. Cette personne a dénoncé son bail et quitte les lieux le 31 décembre. Cécile suggère de faire passer une annonce afin de proposer ce local à la location.

- Date de la galette des Rois. Après 2 années sans galette des Rois pour faute de Covid, le dimanche 22 janvier est proposé pour cette manifestation de début d'année appréciée de tous nos habitants.

- Le comité des fêtes de Saint-André de Rosans a fait parvenir une lettre recommandée avec AR au Maire faisant état de leurs difficultés de stockage depuis que l'ancien secrétariat a été transformé en local commercial (orthophoniste), rappelant qu'il met à disposition du matériel dans la cuisine de la salle polyvalente et demandant si la municipalité envisageait une solution pour remédier à ce problème de manque de place. Nous rappelons que la commune met à disposition gracieusement la remise dans la cour de l'école. A court terme, nous n'avons pas de solution. A moyen terme, un aménagement de l'ancienne cour et la démolition du mur pourrai éventuellement permettre de libérer un peu de place.

- Cécile, Jean-Pierre Muriel et Eric se sont réunis pour travailler sur la taxe foncière. Est-il opportun d'en modifier le taux compte-tenu de l'augmentation des bases? Il a été proposé à l'issue de cette séance de travail de maintenir le taux actuel. Cécile fait part au conseil de cette réunion et de ces conclusions.

- La mairie de Sorbiers nous invite à une réunion de travail à son initiative sur l'opportunité de mettre en place des bandes coupe-feux aussi bien en forêt communale qu'en forêt privée. Y seront présent le commandant des pompiers des Hautes-Alpes, le lieutenant chef de corps de Rosans, un responsable de la DDT 05 ainsi qu'un responsable de l'ONF. Gilles Touat se propose pour représenter notre commune.

- Gilles est allé à une réunion à Serres où a été évoquée, entre autres, la mise en place de la fibre optique. Les travaux d'infrastructure seront terminés au 31/03/2023 et les opérateurs pourront opérer à cette date pour relier les particuliers.

- Cécile s'est entretenu avec le correspondant d'Enedis pour la commune. Il a évoqué la possibilité de programmer l'éclairage public depuis le compteur linky. C'est une possibilité intéressante mais qui offre peu de souplesse (ex: les jours de la fête votive). On demandera aux communes voisines ayant mis en place une extinction de l'éclairage à une certaine heure (Sorbiers et Montjay) pour quelles solutions elles ont optées et si elles sont satisfaites. Est évoqué à ce sujet l'opportunité d'équiper l'éclairage public d'ampoules LED et de lampadaires à capteur photovoltaïque.

La séance est levée à 23h10.